

**TECHNICENTRES
OULLINS
TGV
RHÔNE/ALPES**

Quel avenir pour les agents du matériel???

Alors que les discussions sur la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire avancent sous l'impulsion des patrons du transport public (dont fait majoritairement partie la SNCF), beaucoup des agents du matériel ne feront pas partie du champs d'application. **Il est bien stipulé que seront exclus les agents faisant de la réparation des matériels ferroviaires roulants.**

La directrice de région au CE du 30 avril essaye d'être rassurante en disant que l'ensemble des employés des 3 EPICS seront bien intégrés dans cette CCN. Pourtant ce n'est pas ce qui est écrit, et **cela est particulièrement spécifié.**

Lors de la fermeture de Rennes, ce sont les agents de PSA dont leur usine a fermé qui ont été reclassés sur le site SNCF qui font le restylage des rames TGV. **Ces agents là ne feront pas parti de la CCN!**

Avec la fermeture de Romilly, le DET du site (ex DET du Technicentre de Lyon et ex Direction de la production TER Rhône/Alpes) annonce que sur le site ce sera du désamiantage de matériel ferroviaire qui sera réalisé par des emplois non cheminots et aux cheminots de Romilly la direction leur propose d'aller dans l'armée ou dans l'aéronautique. **Qui fera parti de la CCN???**

Ayez confiance nous dit la direction. évidemment!

Comment encore avaler des couleuvres???

L'ex directeur du matériel, a été directeur d'Oullins. A cette époque il promettait un avenir radieux pour le Technicentre industriel un beau visionnaire.

Non SUD-Rail ne fait pas confiance à la direction!

UTP - projet de champ d'application de la CCN de la branche Ferroviaire - Visa - envoyé aux OS le 13 janvier 2015
Les évolutions par rapport à la version précédente apparaissent en surligné jaune

Champ d'application de la CCN de la branche ferroviaire

PROJET V 02

La présente convention collective de branche est conclue en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

La présente convention collective, intitulée convention collective nationale de la branche ferroviaire, et ses annexes, déterminent les conditions générales de travail et d'emploi des salariés des entreprises ayant pour activité principale :

- ✕ le transport ferroviaire de marchandises et/ou de voyageurs, titulaires d'un certificat de sécurité ou d'une attestation de sécurité délivrés en application de l'article L. 2221-1 du Code des transports ;
- ✕ la gestion, l'exploitation ou la maintenance sous exploitation des lignes et installations fixes d'infrastructures ferroviaires, lorsque ces entreprises sont titulaires d'un agrément de sécurité ou d'une attestation de sécurité délivrés en application de l'article L. 2221-1 du Code des transports ;
- ✕ la maintenance **courante, hors réparation**, des matériels **ferroviaires** roulants, liée à l'exploitation et la sécurité ;
- ✕ **l'exercice des tâches essentielles de sécurité ferroviaire telles que définies réglementairement,**

et des salariés des établissements pour lesquels la loi le prévoit.

Le champ d'application géographique de la présente convention collective est le territoire métropolitain et la Corse ainsi que les DOM et TOM.

Les parties signataires conviennent de demander au Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social l'extension du présent article.



Le champs d'application de cette CCN proposé par les patrons est donc soumis à la signature...et ils ont trouvé des syndicats pour signer leur texte!

Patrons, UNSA, CFDT et CFTC veulent rejeter du champ de la CCN des milliers de travailleurs du ferroviaire!

Pour **SUD-Rail**, celles et ceux qui assurent le nettoyage des trains et des gares, la restauration à bord des trains concourent directement à l'activité économique du secteur. Tout comme les salariés des entreprises privées de services en gare, de prévention/sécurité et de maintenance des installations ferroviaires.



Pour **SUD-Rail**, le personnel assurant la réparation du matériel ferroviaire doit évidemment faire partie de cette CCN! La direction veut privatiser des ateliers SNCF (ou externaliser des charges), patrons des entreprises privées et direction SNCF travaillent d'ailleurs main dans la main, avec la complicité du Conseil régional !

C'est injuste et porteur de grands dangers quand on connaît la volonté de la direction SNCF de recourir à la sous-traitance et d'externaliser toujours plus de services. .

Parce que SUD-Rail est indépendant, parce que SUD-Rail ne se fait pas acheter, SUD-Rail a besoin des cotisations de ses adhérents pour exister!

Au Matériel ,en 2015, soyons plus que jamais solidaires!

Résister, s'organiser, gagner ... ensemble !

Le syndicat, c'est l'outil des salarié-e-s qui veulent lutter contre les injustices, défendre leurs droits, Se faire respecter, contribuer à construire un monde plus juste, plus humain.

Je souhaite rejoindre le syndicat SUD-Rail

Nom, Prénom

Unité d'affectation

Adresse postale

.....Signature.....

Tél. personnel/boulot.....

E-mail.....

